

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIIN 2025</b>	
Date d'affichage et de convocation 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 17	<p><b><u>Etaient présents:</u></b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN et Flavien PARISI.</p> <p><b><u>Pouvoirs:</u></b> Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE.</p> <p><b><u>Absents:</u></b> Djemaï LASSOUED, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POUILLIE</p>

**2025/028 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, A LA PREFECTURE ET A LA CARPF POUR LE STATIONNEMENT A PROXIMITE DE L'ECOLE DU BOIS DU COUDRAY**

Rapporteur : Le Maire

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier financier des travaux d'aménagement et mise en sécurité a proximité du groupe scolaire du Bois du Coudray dont le montant estimatif du projet est de 67 205 € HT.

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour les travaux d'aménagements et mise en sécurité, au titre du programme 2025 de l'ARCC ECOLE.

Caractéristiques de l'aide :

Travaux de voirie ayant pour but de sécuriser les abords immédiats d'établissements scolaires ou péri-scolaires sur le domaine public communal ou communautaire.

Conditions de l'aide et périodicité :

- Une ou plusieurs demandes de subvention au cours d'une même année civile dans la limite du plafond de dépenses éligibles (date de dépôt du dossier faisant foi) ;

Dispositif d'aide : Taux 15 %

Plafond de dépenses éligibles 100 000 € HT / an par collectivité

Afin de financer ces travaux, la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre de la DETR 2025 d'un montant total de 16 801,25€ HT correspondant à 25% du coût total des travaux dans le cadre du dispositif de la DETR 2025. Ces travaux permettront notamment de sécuriser et d'améliorer l'accessibilité du groupe scolaire.

<b>Désignation de l'opération : Travaux d'aménagements et mise en sécurité a proximité de l'entrée du groupe scolaire du Bois du Coudray</b>		
	Montant en Euros HT	%
Fonds propres :	20 161,5	30
Subvention CD 95 Rénovation Restructuration écoles et	10 080,75	15

Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20250625-2025-028-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2025  
Date de réception préfecture : 26/06/2025

groupes scolaires:		
DETR	16 801,25	25
CARPF	20 161,5	30
TOTAL :	67 205	100%

La commune sollicite l'aide financière du Conseil départemental, de la Préfecture du Val d'Oise et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide financière du Conseil départemental du Val d'Oise de 10 080,75 € représentant 15% des travaux d'aménagement des abords de l'école du Bois du Coudray d'un plafond de 100 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du dispositif de la DETR 2025 d'un montant de 16 801,25 €
- **SOLLICITE** un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de 20 161,50 euros au titre de la hausse de population
- **DIT** que la commune financera la différence entre le montant de la subvention allouée et le montant total des travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette demande de subvention
- **ADOPTE** le plan de financement ainsi présenté
- **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

Le Secrétaire,

 Martine POULLIE

Fait et délibéré le 25/06/2025  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles



Le Maire,

Yves MURRU

